



**GROUPE  
POSTE HABITAT**

# **ADOPTEZ LES BONS GESTES ENVIRONNEMENTAUX ET CITOYENS**





# INTRODUCTION



Poste Habitat s'investit depuis plusieurs années dans le développement durable et la lutte contre la précarité énergétique. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont ainsi menées auprès des locataires. Ce guide vous informe **des gestes du quotidien contribuant à réduire vos consommations d'eau et d'énergie**, à améliorer la qualité de l'air dans vos logements, à réduire votre impact environnemental, mais aussi à vivre dans un environnement calme et agréable.

En tant que bailleur social nous devons nous investir pleinement pour relever le défi écologique auquel nous faisons face. Aussi, Poste Habitat a la volonté de renforcer le développement de la construction de bâtiments éco-responsables, plus économes en énergie, mais aussi moins polluants dans leur réalisation et leur fonctionnement.

En parallèle, **les réhabilitations thermiques de tous les immeubles s'accélèrent**. Un quart du patrimoine de Toit et Joie - Poste Habitat est aujourd'hui concerné par des travaux, en cours ou programmés, afin de vous apporter un meilleur confort et de limiter les consommations d'énergies, tout en répondant aux exigences environnementales.

Nous poursuivons également notre **politique d'entretien et de remplacement des équipements impactant les charges énergétiques** (menuiseries, chaudières individuelles gaz, isolation des toitures, ...). Nous agissons aussi sur les éclairages des parties communes de tous les immeubles avec le passage en LED, les systèmes de détection et le réglage des minuteries. Nous installons également progressivement des packs hydro économes dans les logements (robinets mousseurs économiseurs d'eau, pommeaux de douches à faible débit, chasse d'eau double débit).

Enfin, en hiver, pour les locataires bénéficiant du **chauffage collectif, la période de chauffe est optimisée** et les recommandations des pouvoirs publics sont suivies avec des températures de 19°C le jour et 18° la nuit de 23h à 6h du matin. Toutes les chaufferies sont entretenues et les relevés analysés afin d'intervenir rapidement en cas de consommation d'énergie inhabituelle.

Pour les locataires équipés d'un **chauffage individuel, l'entreprise Voltalis peut intervenir gratuitement dans les logements pour installer un pilotage à distance des radiateurs**, permettant le suivi et la maîtrise des consommations\*.

Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés, le service recouvrement et le pôle social de Poste Habitat peuvent vous proposer un accompagnement personnel, en lien avec les associations et les services publics.

Les équipes de Toit et Joie - Poste Habitat sont à vos côtés, avec les gardiens et gardiennes présents dans toutes les résidences sur 85 communes en Ile-de-France, mais aussi l'ensemble des services.

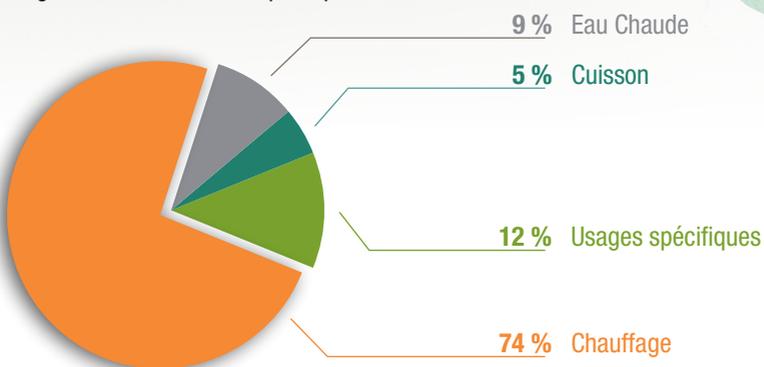
\* Pour vous renseigner : 01.87.15.83.55 ou partenariat-toitetjoie@voltalis.com

# LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS VOTRE LOGEMENT



## Quelques chiffres clés...

Répartition de la consommation d'énergie par usage dans les résidences principales :



## Les énergies principalement utilisées

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent 80 % du bilan énergétique total de l'habitat.

### Le saviez-vous ?



- Une couche de givre de 3 à 5 mm augmente de 30 % la consommation électrique de votre réfrigérateur.
- Une douche consomme 60 litres d'eau en moyenne contre 150 litres pour un bain.
- Un robinet qui goutte consomme jusqu'à 4 litres d'eau/heure, une chasse d'eau qui fuit jusqu'à 14 litres d'eau/heure.
- 1° C de plus dans un logement, c'est 7 % de consommation énergétique en plus.

# MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Une ampoule basse consommation consomme 4 fois moins qu'une lampe à incandescence et 30 fois moins qu'une ampoule halogène



## L'éclairage

Privilégiez les ampoules basse consommation car les lampes halogènes peuvent consommer beaucoup.

### Consommation :



**1 HALOGENE DE  
55 WATTS**

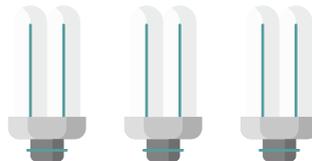


**25 AMPOULES BASSE CONSOMMATION DE 20 WATTS**

### Luminosité :



**1 HALOGENE DE  
500 WATTS**



**3 AMPOULES  
BASSE CONSOMMATION  
DE 20 WATTS**

# MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

## Éclairage futé : l'ampoule basse consommation (LBC)

- Elle consomme **4 fois moins qu'une ampoule incandescente et 30 fois moins qu'une ampoule halogène.**
- Elle dure **10 fois plus longtemps** qu'une ampoule incandescente.
- Elle offre davantage de **sécurité** car elle dégage moins de chaleur. Elle ne risque de brûler ni les abat-jour, ni les doigts des enfants.
- Elle n'éblouit pas.
- L'investissement est **rentabilisé en près de 8 mois** d'autant plus que les prix baissent.

### > Quelques conseils pour votre éclairage

- Dépoussiérer régulièrement vos ampoules.
- Éteignez en sortant d'une pièce si vous n'y revenez pas tout de suite.
- Profitez au maximum de la lumière naturelle.

## Gare aux veilles

# ?

Quand vos appareils sont en veille, ils consomment de l'électricité en permanence. Plus un appareil est ancien, plus sa consommation en veille sera importante. La veille représente 10 % de votre consommation annuelle, soit 310kWh et augmente votre facture de plus de 40 €.

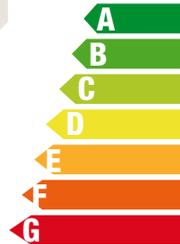
Sur une année, les téléviseurs peuvent consommer davantage durant le mode veille (20 heures par jour) que pendant le temps de fonctionnement (4 heures par jour).

### > Quelques conseils pour réduire vos veilles

- N'utilisez pas la télécommande pour éteindre.
- Débranchez les appareils rarement utilisés.
- Utilisez les barrettes multiprises avec interrupteur, elles vous permettront de supprimer la veille des équipements raccordés.

## Les équipements électroménagers ou électriques

Lors de l'achat de vos appareils électroménagers, soyez attentifs à leur consommation d'énergie : choisissez de préférence des appareils de classe A à C.



### Le réfrigérateur :

#### > Quelques conseils

- Surveillez la température de votre cuisine : **plus la température ambiante de votre cuisine est élevée, plus votre réfrigérateur consomme de l'électricité.**
- Dégivrez le régulièrement.
- Veillez à ne pas ouvrir trop souvent la porte de votre réfrigérateur. N'introduisez jamais d'aliments chauds et de plats non couverts.

### La cuisson sans flamber les kilowattheures :

#### > Quelques conseils

- Éteignez vos plaques électriques et votre four 10 minutes avant la fin de la cuisson.
- Couvrez toujours vos plats, **vous économisez jusqu'à 30 % sur l'année.**
- Utilisez des plats plus larges que vos plaques et à fond plat pour éviter les pertes de chaleur.

### Le Micro-ondes :

#### > Quelques conseils

- Ne décongelez pas vos aliments au micro-ondes, mais plutôt au réfrigérateur.
- Le micro-ondes est particulièrement adapté au réchauffage des plats.
- Évitez de cuire des aliments contenant beaucoup d'eau au micro-ondes.

### Le lave vaisselle et le lave linge :

#### > Quelques conseils

- Si vous avez un **tarif heures creuses**, attendez les heures moins chères pour les mettre en route.
- Préférez les **cycles de lavage basse température** pour votre linge. Un cycle de lavage à **30 ou 40° C consomme 3 fois moins** d'énergie qu'un cycle à 90° C.
- Nettoyez régulièrement les filtres.

# MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

## Le chauffage

En raison des dangers qu'ils représentent, les chauffages et poêles à combustion sont **interdits**. Les appareils de chauffage à combustion (gaz naturel) sont les principales sources d'intoxication au monoxyde de carbone.

### Chauffage collectif

- La date d'**allumage du chauffage collectif en automne** est optimisée en fonction de la météo.
- Selon les recommandations des pouvoirs publics, la température cible pour la journée est **19° C**. Pour la nuit, la température est légèrement diminuée.

#### > Quelques conseils

- Si 19° C vous paraît un peu froid dans votre salon en hiver, pensez à vous couvrir.
- Fermez tous les **volets** la nuit pour conserver la chaleur à l'intérieur.
- Posez des rideaux épais si vous le pouvez.

### Chauffage individuel

#### > Quelques conseils

- Modulez votre chauffage. Baissez la température dans les chambres et dans votre séjour pour la nuit.
- **- 1° C = - 7 %** sur la facture de chauffage électrique individuel.



### Comment réduire les pertes de chaleur ?

#### > Quelques conseils

- La nuit, fermez vos volets et rideaux.
- Quand vous aérez vos pièces en ouvrant les fenêtres, **pensez à couper vos radiateurs** si vous en avez la possibilité.

# MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU

Voici quelques astuces pour diminuer votre consommation ainsi que votre facture d'eau et d'électricité.

15 litres d'eau s'échappent du robinet en 1 minute !

## Le saviez-vous ?



En France, une famille de 4 personnes consomme entre 300 et 500 litres d'eau par jour.

## Quelques rappels de consommation



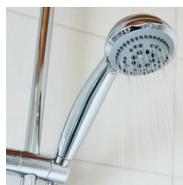
Une chasse d'eau...  
**6 à 12 litres**



Vaisselle à la main...  
**10 à 20 litres**



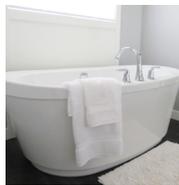
Un lave-vaisselle...  
**14 à 22 litres**



Une douche...  
**40 à 60 litres**



Un lave-linge...  
**40 à 80 litres**



Un bain...  
**150 à 200 litres**



Lavage de voiture au jet... **200 litres**

# MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'EAU



## L'eau chaude : les bons gestes

### Les bons gestes dans la salle de bain



#### > Quelques conseils

- Préférez la douche au bain. Vous réduirez vos factures d'eau et d'électricité.
- Évitez de laisser couler l'eau inutilement quand vous brossez les dents. optez pour un verre à dents.
- Évitez de laisser couler l'eau inutilement quand vous lavez les mains.
- Pour le linge, faites plutôt **une machine «pleine»** que plusieurs « demies-charges ».
- Pensez également à éviter d'ouvrir le robinet d'eau chaude pour une utilisation courte et à fermer l'évacuation de la baignoire dès l'ouverture du robinet.

### Les bons gestes dans la cuisine

#### > Quelques conseils

- Évitez de laisser couler l'eau lorsque vous faites la vaisselle à la main. Bouchez votre évier ou utilisez une bassine.
- Si vous disposez d'un chauffe-eau électrique, réglez votre thermostat sur 60° C maximum. Vous limitez ainsi les risques d'entartrage et de brûlure. Coupez l'alimentation ou la veilleuse du chauffe-eau en cas d'absence prolongée.
- Adaptez la puissance électrique souscrite en fonction de la capacité de votre ballon. **À partir de 100 litres, il est conseillé de recourir au double tarif EDF.**



## Faites la chasse aux fuites

Les fuites, mêmes celles qui semblent minimales, peuvent entraîner des dépenses importantes. Il est donc nécessaire de **les réparer le plus rapidement possible**.

### > Comment les détecter ?

Relevez votre compteur d'eau le soir puis le lendemain matin avant première utilisation d'eau.

## Préservez la qualité de l'eau

### > Quelques conseils

Ne jamais jeter dans l'évier ou la cuvette des WC :

- Des huiles
- Des produits chimiques, résidus d'insecticides
- Le mercure d'un thermomètre cassé
- Des médicaments

Préférez les produits d'entretien naturels.



# LE TRI DES DÉCHETS

## Pourquoi trier ?

- Pour protéger l'environnement : lutter contre la pollution, préserver nos paysages.
- Pour préserver les ressources naturelles.
- Pour encourager une nouvelle activité économique.

## La gestion des déchets



**1Kg/jour**



**365Kg/an**

## Que contient notre poubelle ?

- **100 milliards d'emballages sont jetés chaque année par les Français** (bouteilles, cartons, boîtes de conserve, sacs...). La moitié est en plastique.
- Les emballages représentent près d'1/3 du contenu de la poubelle.
- Chaque ménage jette en moyenne **10 emballages par jour**.
- Si l'on additionne les déchets organiques et tout ce qui est recyclable, **c'est la moitié de notre poubelle qui pourraient être valorisée et vivre une deuxième vie.**

## Les bons gestes pour réduire sa production de déchets

### > Quelques conseils

- Choisissez, si vous en avez la possibilité, les produits en vrac ou au détail.
- Faites vos courses avec des **sacs réutilisables**, un cabas, ou un sac à dos.
- Utilisez les produits jetables à bon escient (éviter les lingettes par exemple).

## Les bons gestes pour trier et recycler

- Le tri des déchets ménagers est un geste facile à effectuer par chacun d'entre nous, mais c'est également pour nous et pour les générations futures un engagement pour l'environnement, pour l'économie et contre le gaspillage.

### > Conseil

- Respectez les consignes de tri : vous participez à accroître la qualité de la collecte sélective et par-là même à favoriser la protection de l'environnement.

## Les matériaux recyclables

Matériaux recyclables : verre, cartons, journaux, bouteilles et flacons en plastique, métaux...

### > Conseil

- Reportez-vous scrupuleusement aux consignes de tri organisé dans votre commune et aux couleurs des bacs mis à votre disposition : **bac bleu** pour les ordures ménagères et **bac jaune** pour les journaux, magazines, bouteilles plastiques, tetrabriques et boîtes métalliques.

## Les déchets dangereux des ménages

Déchets dangereux : produits chimiques, solvants, médicaments, huiles de vidange...

Certaines communes ou points de vente collectent ces déchets dans les déchèteries.

### > Quelques conseils

- Renseignez-vous auprès de votre commune pour connaître les solutions.
- Pour les piles, accumulateurs usagés et lampes basse consommation : rapportez-les dans les grandes surfaces et chez les vendeurs de ces produits. Ils mettent à votre disposition des points de collecte spécifiques dans leur magasin.



## LE TRI DES DÉCHETS

### Attention

- Les déchets mélangés ou souillés sont impropres au recyclage.
- Ces déchets pourront être écartés des autres et seront enfouis ou brûlés (incinérés).

### Objets hors d'usage

- Pour vous débarrasser de vos objets hors d'usage, ayez le réflexe de la **déchèterie**. Il y en a certainement une à proximité de votre domicile. D'autres modèles de collecte des encombrants sont aussi à votre disposition.

#### > Conseil

- Renseignez-vous auprès de votre gardien.ne.

### Quelques chiffres

- Dans la nature, une **bouteille en verre mettrait 4 000 ans à disparaître.**
- **1 tonne d'emballages en carton recyclés = 2,6 tonnes de bois préservé.**
- **1 tonne de plastique recyclé = 660 kg de pétrole économisé.**
- 1 tonne de briques alimentaires recyclées = 9 m<sup>3</sup> d'eau préservée (consommation moyenne d'1 habitant pendant 2 mois).
- 1 tonne de canettes aluminium recyclées = 95 % d'énergie économisée (par rapport à une première fabrication).

### Une nouvelle activité économique

La collecte, le tri et le recyclage représentent une activité économique à part entière, dont l'essor permet la création d'emplois : animateurs de tri, valoristes, ripeurs...

## Le tri, comment ça marche ?

### 1/ Collecte :

Les bacs et sacs jaunes sont collectés par des camions-bennes et acheminés au Centre de Tri.

### 2/ Criblage :

Les déchets sont triés manuellement par des valoristes afin de les séparer en famille de déchets qui seront recyclés.

### 3/ Tri :

Séparation des déchets : les métaux ferreux sont récupérés par électroaimant et les refus de tri sont enfouis avec les ordures ménagères.

### 4/ Compactage :

Regroupés dans des boxes spécifiques, les déchets recyclables sont stockés en balles comprimées, acheminées vers les usines. Ils seront transformés en nouvelles matières premières.

## Les bons gestes pour bien trier

- **Bien trier est essentiel** pour réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets.
- **Tous les emballages en plastique ne sont pas recyclés** : pas de sacs ni de films plastiques, pas de pots de yaourt ou de crèmes fraîches, pas de barquettes en polystyrène, pas de blister (coque en plastique).

### > Quelques conseils

- **Si vous avez un doute sur un emballage**, mieux vaut le mettre dans votre poubelle à ordures ménagères résiduelles. Vous éviterez ainsi une erreur de tri qui conduirait au rejet de votre bac jaune tout entier.
- Laissez les **emballages entiers** : ne les découpez pas, ne les emboîtez pas.
- Les aérosols ne sont pas dangereux s'ils sont bien vidés.
- On peut laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique.
- Il n'est pas utile de laver les emballages avant de les jeter.
- Il ne faut pas déposer les grands cartons dans le bac jaune.

# SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS VOTRE LOGEMENT

## Gaz

En cas d'odeurs de gaz, il est impératif de sortir de chez soi pour appeler les secours de l'extérieur (pompiers : 18 ou 112).

> Quelques conseils :

- En cas d'absence prolongée, pensez à **fermer le robinet de gaz**.
- Ne stockez pas de bouteille de gaz dans votre appartement.
- Veillez à nettoyer les brûleurs de votre cuisinière.
- Pensez à **contrôler régulièrement le bon état des tuyaux d'alimentation** de vos appareils à gaz et leur date limite d'utilisation.
- En cas de fuite de gaz, fermez immédiatement le robinet de gaz, ne restez pas chez vous et ne touchez à aucun appareil électrique pour éviter les étincelles (ne pas téléphoner, ne pas allumer la lumière, ne pas sonner chez un voisin, etc.).

## Électricité : Bien utiliser vos appareils électriques

> Quelques conseils :

- Éteignez ou débranchez les appareils qui produisent de la chaleur (fer à repasser, plaques électriques...) dès que vous vous éloignez.
- Maintenez une bonne distance entre les appareils de chauffage (convecteurs électriques) et les objets inflammables (comme le linge, les rideaux ou les draps).
- Veillez à **ne rien déposer sur vos radiateurs**.
- Pensez à toujours bien débrancher vos appareils avant de les nettoyer.

## Attention



### Aux fils, prises, rallonges

#### > Quelques conseils :

- Pensez à contrôler régulièrement le bon état de vos prises de courant et des cordons d'alimentation de vos appareils électriques.
- Si vous avez de jeunes enfants, utilisez des **caches** pour les prises de courant.
- Évitez les fils qui traînent par terre et ne laissez jamais sous tension une rallonge non raccordée à un appareil.
- Ne surchargez pas vos multiprises, elles pourraient chauffer et provoquer un incendie.

### Électricité + eau = danger

#### > Quelques conseils :

- N'utilisez jamais d'appareils électriques les mains mouillées ou les pieds dans l'eau.
- Ne branchez jamais de convecteurs ou de radiateurs dans la salle de bain s'ils ne sont spécifiquement prévus pour cet usage.
- Coupez le courant avec le disjoncteur général avant toute intervention sur votre installation électrique, même pour changer une ampoule.
- Lorsque vous remplacez un fusible, utilisez un fusible de même type et de même calibre.

## Pollution intérieure

- De nombreux matériaux et produits qui composent notre habitat (lasures, peintures, colles, vernis...) dégagent des **COV (Composés Organiques Volatils) nocifs**.
- Acariens, tabac, animaux, produits de construction, de décoration, d'ameublement et d'entretien, équipements de chauffage et autres dispositifs nous menacent sous forme d'**allergènes, d'irritants ou d'émanations chimiques**.
- Aérer : c'est faire pénétrer l'air à l'intérieur du logement pendant une durée déterminée.
- Ventiler : c'est s'assurer du renouvellement de l'air en permanence par le fonctionnement des entrées et sorties d'air dans les pièces de service. On distingue 2 systèmes de ventilation : la **ventilation naturelle** (via les grilles d'aération) et la **ventilation mécanique contrôlée VMC** (via les bouches d'extraction et les entrées d'air aux fenêtres).

*Astuces VMC : Pour vérifier que les bouches d'aération fonctionnent, placez une feuille devant. Si tout est normal, la feuille doit subir un léger courant d'air. Dans le cas contraire ou en cas de doute, informez votre gardien(ne) de ce dysfonctionnement.*

# SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS VOTRE LOGEMENT

## Pollution intérieure

### > Quelques conseils

- Ouvrez vos fenêtres : **10 minutes par jour suffisent pour renouveler l'air d'une pièce.**
- Vérifiez que l'air peut passer sous les portes entre les pièces, ou laissez-les entrebaillées.
- N'obstruez jamais les bouches d'aération de votre ventilation. Cela coupe la respiration du logement et peut contrarier le fonctionnement des appareils de combustion.
- Nettoyer et entretenez vos entrées d'air et vos bouches d'extraction.
- N'arrêtez pas votre système de ventilation mécanique (VMC), il est conçu pour fonctionner en permanence.
- Mettez des plantes. Certaines sont très efficaces contre la pollution intérieure : Caoutchouc, Lierre, Chlorophytum, Schefflera, Ficus, Benjamina...



## VIVRE ENSEMBLE EN BON VOISINAGE

Chacun d'entre nous mérite de vivre dans un environnement calme et agréable. Pour cela, un peu de bonne volonté et le respect de quelques règles de bon sens suffisent.

### Être un écocitoyen chez soi et dans son quartier

#### > Quelques conseils

- On ne peut pas vivre sans jamais faire de bruit : **pensez à avertir vos voisins en cas de travaux ou de réunion de famille**. Ils apprécieront d'avoir été informés et sauront que la gêne ne sera que temporaire.

### Le bruit

Le bruit gêne non seulement la nuit entre 22 heures et 7 heures du matin, mais également dans la journée. Il est l'une des causes les plus importantes du stress dans nos grandes villes.

Voici quelques une de ses nombreuses sources :

- Télévision trop forte
- Radio, chaînes stéréo
- Travaux d'aménagement faisant appel à des marteaux, perceuses...
- Claquements de portes et de talons, battements de fenêtres et volets mal fermés...
- Jeux d'enfants dans les escaliers et les parties communes



# VIVRE ENSEMBLE EN BON VOISINAGE

## Les animaux

### Animaux de compagnie

#### > Quelques conseils

- Vous êtes responsables de vos animaux : veillez à leur **propreté**.
- Évitez de les laisser seuls pendant de longues périodes : vous ne savez pas comment ils se comportent et dérangent peut-être vos voisins.
- Des solutions existent pour les aboiements (colliers anti-aboiements) : pensez à demander conseil à votre vétérinaire.

### Animaux dangereux

#### > Quelques conseils

Si vous possédez des **chiens d'attaque**, de garde ou de défense :

- Vous devez les déclarer à la mairie de votre lieu de résidence.
- Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.

Nous rappelons que l'acquisition, l'élevage et la vente de chiens d'attaque sont interdits par la loi.



## Les parties communes

Les parties communes sont tous les espaces qui ne sont pas loués à une personne en particulier : les cages d'escaliers, halls d'entrée, couloirs, ascenseurs, abords extérieurs...

> Quelques conseils pour le bien-être et la sécurité de tous

- Toujours **laisser libres les accès pompiers**.
- Utilisez les locaux prévus pour vos poussettes et vélos.
- Déposez vos ordures ménagères et les objets encombrants dans les endroits prévus pour cela.
- Garer correctement votre voiture dans les garages ou les emplacements de parking et respecter les interdictions de stationnement.
- Étendre votre linge de manière non visible de l'extérieur (et non sur vos balcons et terrasses).
- Ne pas secouer de tapis, balais ou paillason et ne rien jeter par vos fenêtres.
- Préserver son cadre de vie, c'est d'abord éviter de salir et d'abîmer. C'est aussi apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à respecter de la même façon leur logement et leur environnement (en particulier les cages d'escaliers, les ascenseurs, les bancs et jeux d'extérieur, les arbres et plantations).

Merci d'accepter les visites de sécurité, d'hygiène et d'entretien : elles sont faites pour votre confort.

## La vie de l'immeuble

Vivre en bon voisinage, c'est participer à la vie de l'immeuble en prenant régulièrement connaissance des informations apposées sur les **panneaux d'affichage** ou que nous vous envoyons par courrier.





# LES RÈGLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

En tant que locataire d'un logement Toit et Joie - Poste Habitat, je participe au bien vivre ensemble.

- 1.** Je respecte les règles de courtoisie entre résidents et envers le personnel de Toit et Joie.
- 2.** Je respecte le travail du personnel d'entretien, des intervenants et je ne dégrade pas les équipements collectifs.
- 3.** J'entretiens les lieux loués et je les maintiens dans un bon état d'hygiène et de propreté.
- 4.** Je ne gêne pas l'accès et la libre circulation des locataires dans les parties communes et je ne nuis pas à la tranquillité des lieux.
- 5.** Je ne fume pas dans les parties communes, ni ne consomme ou ne vends des boissons alcoolisées ou tout produit prohibé par la loi.
- 6.** Je respecte la tranquillité de mes voisins en évitant tout bruit excessif de jour comme de nuit aussi bien dans les parties communes que dans les parties privatives.
- 7.** Je ne jette rien par les fenêtres et n'entrepose pas d'objets encombrants, dangereux ou mal odorants sur les balcons et annexes, ainsi que dans les parties communes.
- 8.** Je dépose mes ordures ménagères dans des sacs fermés, dans les conteneurs et dans les locaux prévus à cet effet et je respecte les dispositions prévues pour la gestion des encombrants (collecte municipale ou dépose en déchetterie).

**9.** J'utilise les locaux vélos/poussettes pour y stocker mes équipements. En l'absence de local, je les dépose dans mon logement.

**10.** Je ne fais pas de mécanique dans les parkings et je n'utilise pas mon emplacement de stationnement comme lieu de stockage de matériels ou d'épaves.

**11.** Je ne détiens pas de chien de 1ère catégorie conformément à la législation en vigueur. Par mesure de sécurité, je tiens mon chien en laisse à l'intérieur du périmètre de la résidence. Je peux détenir d'autres animaux de compagnies dans la mesure où leur présence (nombre, comportement et état de santé) n'occasionne aucune nuisance.

**12.** Je ne nourris pas les animaux notamment pigeons et chats errants, cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

**13.** Je n'installe pas d'antenne extérieure sans autorisation expresse de Toit et Joie.

**14.** Je ne modifie pas l'étiquetage de ma boîte aux lettres ou de mon interphone. En cas de modification d'occupant, je préviens Toit et Joie.



Retrouvez ce guide sur **[postehabitat.com](https://postehabitat.com)**

*Guide réalisé en association avec RHONE SAONE HABITAT*



**GROUPE  
POSTE HABITAT**